

► Apprentissage

► Objectif

Prendre en charge l'ensemble des formalités de versement de votre taxe d'apprentissage dans le cadre de l'OCTA Inter-Consulaire Midi-Pyrénées 2016 .

► Bénéficiaire

Entreprise employant au moins un salarié et redevable de la taxe d'apprentissage.

► Description de la prestation

- Le conseil, l'assistance et le suivi du dossier.
- Le traitement complet du dossier suite:
 - à la déclaration en ligne effectuée par votre entreprise dans un espace sécurisé sur le site internet www.ta-mp.fr ;
 - au bordereau papier complété par votre entreprise et retourné auprès de la CMA, centre de traitement de proximité de l'Inter-Consulaire Midi-Pyrénées.
- Le reversement auprès des services fiscaux des contributions d'état et le versement préférentiel aux établissements bénéficiaires dans les délais réglementaires.
- La remise à l'entreprise des pièces justificatives du versement de la taxe.

► Modalités pratiques

Par téléphone ou par mail.

► Coût de la prestation

Prestation prise en charge par l'Inter-Consulaire Midi-Pyrénées.



► Contacts

05 61 10 71 36
avergnes@cm-toulouse.fr
lcnguyen@cm-toulouse.fr

► www.ta-mp.fr